

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 2 avril 2019 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Monsieur Alain Joubert, conseiller, est absent.

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Moment de réflexion

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Services professionnels – Agrandissement de la caserne;
- 10.2 Demande d'annulation d'une condition au projet d'agrandissement des Fermes Burnbrae Limitée par rapport à la réglementation sur le plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A);
- 10.3 Approbation de la facture WR214 de la firme Techni-consultant inc. concernant la fourniture d'assistance technique en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées;
- 10.4 Participation au dîner de financement au profit de la Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton;

- 10.5 Demande de commandite de l'école de la Croisée d'Upton pour l'évènement Marche-Don;
- 10.6 Résolution d'appui à l'éditeur du journal la Pensée de Bagot;
- 10.7 Candidature de madame Nathalie Lavoie, conseillère, au conseil d'administration du Carrefour action municipale.

ADOPTÉE

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière 5 mars 2019
-

103-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 5 mars 2019.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 2.1 MELCC : Intervention en milieu hydrique pour l'installation de deux prises d'eau sèches dans la rivière Noire;
- 2.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : Procès-verbal du 27 février;
- 2.3 MMQ : Agissez maintenant! La MMQ est la solution pour votre protection contre les cyberattaques;
- 2.4 MFFP : Autorisation installation de deux prises d'eau sèches.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

104-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2019 d'une somme de 130 360,51 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 56 260,00 \$.

ADOPTÉE

3.2 Gestionnaires du compte de carte de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un gestionnaire de compte de carte de crédit Desjardins de la

105-04-2019

Municipalité afin de pouvoir modifier l'adresse du compte de carte de crédit;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton donne à madame Cynthia Bossé, directrice générale et madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

QUE la Municipalité d'Upton soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité d'Upton s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'ils aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Municipalité autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

- 3.3 Approbation de paiement de deux factures de la firme Assisto Inc. concernant le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée
-

CONSIDÉRANT LA résolution 078-03-2019;

106-04-2019

CONSIDÉRANT LE mandat pour le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée;

CONSIDÉRANT LES factures numéro 1881 au montant de 5 662,52 \$, taxes incluses, et numéro 1882 au montant de 689,85 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le paiement à la firme Assisto Inc. pour les factures numéro 1881 au montant de 5 662,52\$, taxes incluses, et numéro 1882 au montant de 689,85 \$, taxes incluses, soit approuvé et autorisé.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Adoption du *Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle*

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 7 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion et de présentation a dûment été donné à la séance régulière du 5 mars 2019;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

107-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le *Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle* soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

- 4.2 Nomination d'un répondant en matière d'accommodement en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*
-

CONSIDÉRANT L'entrée en vigueur de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont assujetties à cette loi et qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, en outre, désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement, lequel aura pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la Municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

108-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer la directrice générale, madame Cynthia Bossé, afin d'agir à titre de répondant en matière d'accommodement, en conformité des dispositions de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

ADOPTÉE

- 4.3 Modification à l'entente relative à l'exploitation du service de transport adapté et collectif Omnibus région d'Acton
-

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Omnibus région d'Acton souhaite modifier l'entente relative à l'exploitation du service de transport adapté et collectif;

109-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient acceptées les modifications suivantes à l'entente relative à l'exploitation du service de transport adapté et collectif :

1. Mettre fin à la desserte de la ville de Drummondville;
2. Mettre fin à la desserte de la ville de Granby;
3. Retirer de l'offre de service la desserte de la ville de Saint-Hyacinthe les mercredis midi;
4. Modifier l'offre de service vers la ville de Saint-Hyacinthe les vendredis soir en y ajoutant une clause de réservation minimale de trois personnes afin d'effectuer le déplacement;
5. Retirer de l'offre de service la mention spéciale de desserte "exceptionnelle" des mardis soir d'été à Acton Vale (mardis show) ayant lieu après la fermeture de l'organisme.

ADOPTÉE

- 4.4 Vacances annuelles des employés municipaux et fermeture du bureau municipal
-

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances annuelles;

110-04-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient statuées les vacances par la directrice générale selon les directives établies par le conseil.

ADOPTÉE

- 4.5 Inscription de la directrice générale à l'activité de perfectionnement intitulée « Travaux d'infrastructures : conseil pour optimiser la gestion de vos projets »
-

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une activité de perfectionnement intitulée « Travaux d'infrastructures : conseil pour optimiser la gestion de vos projets » et que madame Cynthia Bossé, directrice générale, souhaite y participer;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette activité est de 316,00 \$, plus les taxes applicables;

111-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Cynthia Bossé

soit inscrite à cette formation et que tous les frais inhérents à cette journée soient défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

- 4.6 Embauche d'un employé surnuméraire pour la période estivale
-

112-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale à embaucher un employé surnuméraire pour la période estivale afin de pallier l'absence de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe.

ADOPTÉE

- 4.7 Résiliation d'un contrat – Services professionnels pour le prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem
-

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été adjudgé à la firme Les services exp inc. pour les services professionnels pour le prolongement de trottoir de la rue Saint-Éphrem au montant forfaitaire de 8 000 \$, conformément à la résolution 253-07-2017 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur junior de la Municipalité recommande la résiliation dudit contrat;

113-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton se prévaut des articles 2125 et suivants du *Code civil du Québec* et résilie avec effet à compter de ce jour le mandat accordé à la firme Les Services EXP Inc.

ADOPTÉE

- 4.8 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes
-

114-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le maire, monsieur Guy Lapointe, ou la mairesse suppléante, madame Barbara Beugger, en cas d'incapacité d'agir du maire, soit mandaté pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE

- 4.9 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes
-

115-04-2019

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles portant les numéros de matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2017:

Matricules	
6551-48-2700	6857-61-9357.18
6551-58-3138	7153-09-4195
6857-61-9357-28	

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ces dossiers soient retirés de la procédure pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE

4.10 Propositions de l'entreprise Mégaburo pour différents mobiliers ajustables

CONSIDÉRANT QUE certains employés souhaitent avoir l'option de travailler assis et debout;

CONSIDÉRANT LA proposition de l'entreprise Mégaburo pour trois postes;

CONSIDÉRANT QUE pour le poste de la directrice générale la proposition est d'une somme de 1 736,29 \$, plus les taxes applicables, et inclut une nouvelle chaise de bureau;

CONSIDÉRANT QUE pour le poste de la directrice générale adjointe la proposition est d'une somme de 1 407,55 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE pour le poste de l'ingénieur junior deux propositions sont offertes une réutilisant les surfaces de bureau au montant de 1 767,80 \$, plus les taxes applicables et une incluant une nouvelle table en coin au montant de 2 003,50 \$, plus les taxes applicables;

116-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient acceptées les propositions pour les bureaux de la directrice générale et de la directrice générale adjointe pour une somme de 3 143,84 \$, plus les taxes applicables;

QUE la proposition pour le bureau de l'ingénieur junior soit réévaluée au budget révisé.

ADOPTÉE

4.11 Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Plan triennal 2019-2022

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'Instruction Publique* la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe doit soumettre en consultation, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2019-2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité est invité à acheminer ses remarques et recommandations, s'il en est;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie dudit plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, pour les années 2019-2022.

ADOPTÉE

117-04-2019

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars 2019 et les prévisions des dépenses du mois d'avril 2019

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2019 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'avril 2019 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'avril 2019, un budget de 4 267,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

5.2 Fourniture de service d'alarme complémentaire au bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme du bureau municipal doit être modifié afin d'être conforme à la norme ULC-S561 et ainsi être relié à la centrale d'alarme incendie (CAUCA);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Tyco Feu et Sécurité Intégrés Canada, Inc. doit modifier le panneau de contrôle puisque celui-ci n'est pas conforme à la nouvelle norme ULS-S561;

118-04-2019

119-03-2019

CONSIDÉRANT L'entente complémentaire de l'entreprise Tyco Feu et Sécurité Intégrés Canada, Inc. au montant de 2 149,00 \$ pour les frais d'installation du nouveau panneau de contrôle et une augmentation des frais de service annuels de 445,00 \$ pour la liaison à la centrale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser l'entente complémentaire de l'entreprise Tyco Feu et Sécurité Intégrés Canada, Inc. pour le système d'alarme du bureau municipal au montant de 2 149,00 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'installation ainsi qu'une augmentation des frais de service annuels de 445,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.3 Système de communication et d'alerte à la population et révision du plan municipal de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres, de réviser son plan municipal de sécurité civile et sa structure de réponse en sécurité civile afin de l'adapter à la réalité du territoire et à ses ressources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être assistée et soutenue dans la mise en place de mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans un contexte de situation de crise et de sinistre par des solutions numériques performantes et évolutives;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à trois entreprises pour le système de communication et d'alerte à la population et pour la révision du plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les demandes au Programme d'aide financière pour la préparation des Municipalités locales aux sinistres - Volets 1 et 2 ont été acceptées;

CONSIDÉRANT L'offre de prix de l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. (Prudent solutions numériques) pour le système COMALERTE permettant la transmission d'alerte de masse aux citoyens ou par groupe ciblé en situation d'urgence et non urgente, au coût de 6 433,80 \$, plus les taxes applicables, comprenant, entre autres, les frais de formation, de configuration et d'installation

et le support au système au coût annuel de 3 308,80 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'offre de services pour la révision du plan municipal de sécurité civile de la Municipalité et le portail de sécurité civile REZILIO de l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile Inc. (Prudent Groupe Conseil) au montant de 10 854,00 \$, plus les taxes applicables, et un coût annuel de 1 595,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'abonnement à REZILIO;

CONSIDÉRANT L'offre de prix de l'entreprise Priorité StraTJ inc. au montant de 4 065,00 \$, plus les taxes applicables, comprenant les applications alerte aux citoyens et sécurité civile, la formation et excluant les frais de textos (SMS);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix de l'entreprise Priorité StraTJ inc. ne comprend pas la révision du plan municipal de sécurité civile et l'application offerte est seulement pour le réseau cellulaire, ne permet pas de cibler des groupes et n'est pas automatisée;

CONSIDÉRANT L'offre de prix de l'entreprise Sécurité civile Landry Inc. pour la plateforme idside comprenant le plan municipal de sécurité civile préétabli à partir de modèles reproduits et l'alerte aux citoyens par le biais de notification *push* pour cinq utilisateurs au coût de 17 685,00 \$, plus les taxes applicables, comprenant, entre autres, les frais de formation, de configuration et d'installation et le support au système au coût annuel de 4 485,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. (Prudent solutions numériques) a soumis le plus bas prix et que sa soumission est conforme aux exigences et aux besoins de la Municipalité d'Upton;

120-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité accepte la solution numérique « Comalerte » de l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. (Prudent solutions numériques) au coût de 6 433,80 \$, plus les taxes applicables, comprenant, entre autres, les frais de formation, de configuration et d'installation et le support au système au coût annuel de 3 308,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE soient retenus les services de l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile Inc. (Prudent Groupe Conseil) pour la révision du plan de sécurité civile de la Municipalité pour un montant de 10 854,00 \$, excluant les taxes;

QUE soit autorisé le paiement des frais d'abonnement au portail de la plateforme REZILIO pour l'année 2020-2021 au montant de 1 595,00 \$, excluant les taxes;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, les offres de services auprès de Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2019

121-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'avril 2019, un budget de 67 090,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Recondution du contrat de monsieur Patrick Lapalme pour la période hivernale 2019-2020

122-04-2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire le contrat de déneigement, de déglçage et de surveillance de monsieur Patrick Lapalme, et ce, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lapalme s'engage à exécuter les travaux conformément au contrat de service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient reconduits les services de monsieur Patrick Lapalme pour l'année 2019-2020, et ce, aux mêmes conditions;

QUE 300 heures de travail lui soient garanties.

ADOPTÉE

6.3 Contrat de fauchage des fossés pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9253-4015 Québec inc. a été retenue suite à l'appel d'offres numéro 2017-002 avec option de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Bailey, président de l'entreprise 9253-4015 Québec inc., accepte d'effectuer le

fauchage des fossés pour 2019 au même prix avec indexation du coût de l'essence sur la base de l'IPC et du coût moyen du carburant, le tout, conformément au mode de calcul prévu au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT LE projet de contrat amendé présenté par la directrice générale;

123-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit attribué, conditionnellement à l'acceptation du contrat amendé, le contrat de fauchage des fossés 2019 à l'entreprise 9253-4015 Québec inc.

ADOPTÉE

6.4 Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation de traverser la Municipalité avec le convoi du 1000 KM et l'utilisation d'un drone, le 15 juin 2019 en soirée vers 20h10;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent emprunter le rang d'Upton, le rang de la Carrière, le rang de la Chute et la route 211;

124-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé le Grand défi Pierre Lavoie à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton et à utiliser un drone lors du passage, le 15 juin prochain;

QUE soit demandé au Grand défi de faire parvenir des photos de leur passage dans la Municipalité ainsi que les droits de publication de celles-ci.

ADOPTÉE

6.5 Adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour le directeur des travaux publics d'avoir accès à des informations et à un réseau de contacts en lien avec ses activités;

125-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser l'adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique pour un montant de 260,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 6.6 Modification de la signalisation à l'intersection des rues Lanoie et Monseigneur-Desmarais - Ajout de panneaux d'arrêt en toutes directions
-

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire, rapidement, améliorer la sécurité routière à l'intersection des rues Lanoie et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des panneaux d'arrêt en toutes directions à cette intersection;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Lanoie et Monseigneur-Desmarais, dans toutes les directions.

ADOPTÉE

- 6.7 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés et engagement de la Municipalité d'Upton – Prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem
-

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite prolonger le trottoir de la rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action de la politique familiale et amie des aînés a identifié l'intérêt prioritaire de la population d'Upton pour un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés soutiendrait financièrement la Municipalité à la concrétisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de prolongement du trottoir de la rue Saint-Éphrem dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés;

QUE la Municipalité d'Upton confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet de même que sa part pour les coûts d'exploitation et d'entretien continu du projet;

QUE le Conseil autorise l'ingénieur junior de la Municipalité à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette demande d'aide financière.

126-04-2019

127-04-2019

ADOPTÉE

6.8 Acquisition d'une camionnette 4x4 pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public numéro 2019-002 a été annulé;

CONSIDÉRANT LE *Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle;*

CONSIDÉRANT QUE la camionnette arrive en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et le directeur des travaux publics ont été voir différentes camionnettes 4x4 pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Automobile J.P Yergeau inc. a fait parvenir cinq offres de prix détaillées pour des camionnettes 2019 4X4 et que le résumé est le suivant :

Soumission	Modèle	Moteur	Roue (pouces)	Serrure et rétro. élect.	Prix (incl. taxes)
6361	Super Duty F-250 SRW XLT	V8 Power Stroke Turbo diesel 6,7 L	18	Oui	65 483,73 \$
6359	Super Duty F-250 SRW XL	V8 Power Stroke Turbo diesel 6,7 L	17	Non	61 758,54\$
6360	Super Duty F-250 SRW XLT	V8 6,2 L Essence Flex-Fuel	18	Oui	55 078,50 \$
6357	Super Duty F-250 SRW XL	V8 6,2 L Essence Flex-Fuel	17	Non	51 468,28 \$
6366	Super Duty F-250 SRW XLT	V8 6,2 L Essence Flex-Fuel	18	Oui	53 238,90 \$

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison pour les camionnettes proposées par l'entreprise Automobile J.P Yergeau inc. est de deux mois;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lussier Chevrolet inc. a fait parvenir trois offres de prix détaillées pour des camionnettes 2019 4X4 et que le résumé est le suivant :

Modèle	Moteur	Roue (pouces)	Serrure et rétro. élect.	Prix (incl. taxes et un dépôt de 15%)
GMC Sierra 2500HD TK25753	V8 6l essence	17	Oui	58 080,00 \$
Chevrolet Silverado 2500HD (CK25743)	V8 Vortec 6l essence	17	Oui	58 935,00 \$
Chevrolet Silverado	V8 Duramax turbodiesel 6.6 L	17	Oui	70 810,00 \$

2500HD (CK25743)				
---------------------	--	--	--	--

128-04-2019

CONSIDÉRANT LA recommandation de la directrice générale et du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission numéro 6366 de l'entreprise Automobile J.P Yergeau inc. au montant de 53 238,90 \$, taxes incluses;

QUE des offres de financement soient demandées à trois institutions financières et au concessionnaire;

QUE soient autorisés monsieur Guy Lapointe, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer le contrat d'emprunt pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.9 Demande de propositions pour le remplacement du tracteur DX

CONSIDÉRANT QUE le tracteur DX arrive en fin de vie et nécessite beaucoup de réparations;

CONSIDÉRANT LE *Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle;*

CONSIDÉRANT L'ampleur des travaux de déneigement des trottoirs et d'entretiens des terrains;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Le Groupe JLD-Laguë, Les équipements Adrien Phaneuf et Kubota Drummondville ont fait parvenir des offres de prix pour le remplacement du tracteur DX et qu'elles sont les suivantes :

Soum.	Marque	Modèle	Moteur	Équipements	Prix (excl. taxes)
127627 JLD- Laguë	John Deere	3046R	46 hp	Harnais et PTO; Souffleur; Lame à trottoir; Tondeuse; Balai frontal.	88 973,00 \$
127628 JLD- Laguë	John Deere	3033R	33hp	Harnais et PTO; Souffleur; Lame à trottoir; Tondeuse; Balai frontal.	70 950,00 \$
9455 Équip. Adrien	Mahindra	1538	38.7 hp	Souffleur; Tondeuse; Balai; Lame;	51 940,00 \$

				(PTO inclus de base).	
	Kubota	B3350	33 hp	Souffleur; Tondeuse; Balai; Lame; (PTO inclus de base).	56 900,00 \$
	Kubota	M4n	71 hp	Souffleur; Tondeuse; Balai; Lame; (PTO inclus de base).	116 250,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix de l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf comprend l'échange du tracteur DX actuel au montant de 7 000,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix de l'entreprise Kubota Drummondville comprend la réparation sur place sans frais pour les deux premières années;

CONSIDÉRANT LA comparaison des offres de prix, équipements, les accessoires, les garanties et l'expérience des produits en lien avec les besoins municipaux;

CONSIDÉRANT LA recommandation de la directrice générale et du directeur des travaux publics;

129-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la première soumission de l'entreprise Kubota Drummondville au montant 56 900,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un tracteur afin de remplacer le tracteur DX;

QUE le paiement de cet achat soit effectué à partir du surplus accumulé non affecté de l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

6.10 Achat d'un tracteur à gazon

CONSIDÉRANT L'état actuel du tracteur à gazon qu'utilise la Municipalité;

CONSIDÉRANT L'ampleur des travaux d'entretien que nécessitent les espaces verts publics;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf a fait parvenir deux offres de prix :

130-04-2019

Soum.	Marque	Modèle	Garantie	Prix (excl. taxes)
9989	Cub Cadet	PRO Z 2018		14 650,00 \$
9990	Cub Cadet	PRO Z 2019	3 ans	16 205,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les offres comprennent l'échange du tracteur actuel au montant de 1 500,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission numéro 9990 de l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf au montant 16 205,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un tracteur à gazon;

QUE le paiement de cet achat soit effectué à partir du budget de l'exercice courant.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 35, aux propriétaires intéressés
-

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté un règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 35, aux propriétaires intéressés.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

- 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Clément-Gaudet aux propriétaires intéressés
-

Avis de motion est donné par madame Nathalie Lavoie afin que soit présenté un règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Clément-Gaudet aux propriétaires intéressés.

Le projet de règlement est joint au présent avis de motion. Une copie est mise à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

- 7.3 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2018
-

Conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, la directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Le document peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.upton.ca.

7.4 Collecte des matières résiduelles dans les Montées et la rue des Érables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une suggestion d'un citoyen;

CONSIDÉRANT QUE si les bacs des matières résiduelles dans les secteurs des Montées et de la rue des Érables étaient tous placés du même côté de la rue la collecte de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ainsi que l'entretien des rues fait par la Municipalité seraient facilités;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique diminuerait le niveau de sécurité publique de la population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit maintenu le statu quo.

ADOPTÉE

7.5 Propositions de services professionnels pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE des mesures de boues et des volumes cumulés doivent être faits dans les étangs d'épuration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure est obligatoire pour les municipalités utilisant cette technologie d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été à deux entreprises;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Simo Management Inc. comprenant la mesure du taux d'occupation des boues dans les étangs, l'échantillonnage et l'analyse de la siccité (2e campagne) ainsi que la production d'un rapport détaillé en version électronique au montant de 5 700,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Écho-tech H2O comprenant la mesure du taux d'occupation des boues dans les étangs, l'échantillonnage et l'analyse de la siccité (2e campagne) ainsi que la production d'un rapport détaillé en

version électronique au montant de 3 480,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de l'ingénieur junior de la Municipalité;

132-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité accepte la soumission de l'entreprise Écho-tech H2O au montant de 3 480,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Prévission des dépenses pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire du mois d'avril 2019

133-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'avril 2019, un budget de 9 197,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

8.2 Demande de financement – Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton adresse au conseil municipal, une demande de financement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton aide à améliorer la qualité de vie des gens atteints de la sclérose en plaques;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

134-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un montant de 100,00 \$ soit remis à l'Association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton.

ADOPTÉE

8.3 Demande de commandite – Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton

Le conseil prend bonne note de la demande de financement de la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton.

8.4 Autorisation à un membre du conseil d'assister au 31^e colloque du Carrefour

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipale et famille organise son 31^e colloque sous le thème « Agissons ensemble! », qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Carrefour action municipale et famille;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité qu'un membre du conseil assiste à cet événement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la conseillère madame Nathalie Lavoie à assister au 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille et que tous les frais inhérents à ces journées soient défrayés par la Municipalité, excepté les frais d'hébergement.

ADOPTÉE

8.5 Appui financier – Défi gratte-ciel au profit de la dystrophie musculaire

CONSIDÉRANT QU'une équipe du Service de sécurité incendie d'Upton formée de onze pompiers participera au défi gratte-ciel au profit de la dystrophie musculaire le 1^{er} juin prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire encourager l'équipe de pompiers dans ce défi;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de remettre une commandite de 200,00 \$ à l'équipe de la Municipalité pour leur participation au défi gratte-ciel au profit de la dystrophie musculaire.

ADOPTÉE

8.6 Publicité dans le Programme souvenir du Gala Distinction– Proposition de la Chambre de commerce de la région d'Acton

Le conseil prend bonne note de Proposition de la Chambre de commerce de la région d'Acton concernant une publicité dans le Programme souvenir du Gala Distinction.

135-04-2019

136-04-2019

8.7 Demande d'aide financière du Théâtre de la Dame de Cœur

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat entre la Société Culturelle du Lys inc. dit le «Théâtre de la Dame de Cœur», la MRC d'Acton, le CALQ et la Municipalité est échu depuis 2017;

CONSIDÉRANT QUE les activités culturelles et éducatives de cet OSBL engendrent d'importantes retombées économiques pour la Municipalité et le territoire de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue par courriel le 28 mars dernier;

137-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité verse pour l'année 2019 un montant de 15 000 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur.

ADOPTÉE

8.8 Achat d'un motoculteur pour le Service des loisirs

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un motoculteur aiderait à l'entretien des aires de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix de l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf au montant de 1 415,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un motoculteur;

138-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf au montant 1 415,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un motoculteur.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois de mars 2019

Le rapport du Service d'inspection pour le mois de mars 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Mandat à la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc. pour de l'assistance professionnelle en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer une firme d'urbanistes-conseils pour l'accompagner dans certains dossiers;

CONSIDÉRANT L'offre de services professionnels reçue de la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc. prenant la forme d'aide « à la demande » pour une banque de 30 heures, au taux horaire de 135,00 \$, plus les taxes applicables;

139-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, pour de l'assistance professionnelle en urbanisme au taux horaire de 135,00 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 9.3 Reconduction du mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme
-

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme sera échu le 30 avril 2019, soit monsieur Pierre Dufresne, madame Orietta Niero et madame Josée Phaneuf;

CONSIDÉRANT L'intention des trois (3) membres de reconduire leur mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LE rapport annuel 2018 sur le Comité consultatif d'urbanisme;

140-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient reconduits les mandats de monsieur Pierre Dufresne et madame Josée Phaneuf à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE soient remerciés les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour leur valeureuse implication;

QUE soit remerciée madame Orietta Niero pour son remarquable travail et son dévouement au CCU.

ADOPTÉE

- 9.4 Autorisation de signature d'une servitude de passage et d'entretien pour la borne sèche sur le lot 1 959 933
-

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé la demande de la Municipalité d'Upton pour installer une borne sèche sur le lot 1 959 933;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite une servitude dans le but d'assurer la pérennité de ses ouvrages et de favoriser la cohabitation harmonieuse avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Rosaire Bienvenu désire convenir d'une servitude dans le but de protéger son patrimoine agricole et favoriser une cohabitation harmonieuse avec le milieu municipal;

CONSIDÉRANT LE document « Convention pour l'installation d'une borne d'eau sèche », fournit à la CPTAQ, indiquant les intentions des parties pour une servitude;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Rosaire Bienvenu s'engage à consentir à la Municipalité une servitude réelle et perpétuelle de passage sur le lot 1 959 933 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT LA minute 7209 de l'arpenteur François Malo montrant la position de la borne sèche et de l'entrée d'eau sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude doit faire l'objet d'un acte notarié afin d'en assurer la publicité;

141-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit rédigée une servitude en tenant compte du document « Convention pour l'installation d'une borne d'eau sèche »;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à mandater un arpenteur-géomètre pour la rédaction de la description technique;

QUE les frais d'arpenteur-géomètre et de notaire soient à la charge de la Municipalité;

QUE monsieur Guy Lapointe, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude.

ADOPTÉE

9.5 Abrogation de la résolution numéro 092-03-2019 intitulée :
Demande de dérogation mineure au 1206, rue des Plaines

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite dans la procédure visant la demande de dérogation mineure au 1206, rue des Plaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 092-03-2019 et de refaire la procédure de consultation;

142-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit abrogée la résolution numéro 092-03-2019;

QUE soit publié un nouvel avis public indiquant que le conseil municipal prendra de nouveau en considération la demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 7 mai 2019.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Services professionnels – Agrandissement de la caserne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'agrandissement de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service numéro 19015 de la firme Justin Viens architecture inc. comprenant une étude préparatoire et les documents conceptuels au montant de 12 760,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de la directrice générale;

143-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil municipal mandate la firme Justin Viens architecture inc. pour les services professionnels d'agrandissement de la caserne de pompiers, conformément à son offre numéro 19015, pour un montant de 12 760,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.2 Demande d'annulation d'une condition au projet d'agrandissement des Fermes Burnbrae Limitée par rapport à la réglementation sur le plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A)

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 353-09-2018 approuvant les plans d'agrandissement de l'entreprise Burnbrae Farms Ltée;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution édicte des conditions à l'obtention du permis dont entre autres prévoir un mur coupe-son entre le terrain de l'usine et la résidence

multifamiliale isolée au coin de la rue Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Burnbrae Farms Ltée désire retirer cette condition du plan d'implantation et d'intégration architectural;

144-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit refusée la demande de l'entreprise Burnbrae Farms Ltée;

QUE l'entreprise Burnbrae Farms Ltée peut soumettre une nouvelle proposition d'aménagement au Comité consultatif d'urbanisme d'ici vingt (20) jours.

ADOPTÉE

- 10.3 Approbation de la facture WR214 de la firme Techni-consultant inc. concernant la fourniture d'assistance technique en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées
-

CONSIDÉRANT LA résolution 143-04-2018;

CONSIDÉRANT LE mandat pour la fourniture d'assistance technique en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT LA facture numéro WR214 au montant de 3 449,83 \$, taxes incluses;

145-01-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le paiement à la firme Techni-consultant inc. pour la facture numéro WR214 au montant de 3 449,83 \$, taxes incluses, soit approuvé et autorisé;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

ADOPTÉE

- 10.4 Participation au dîner de financement au profit de la Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton
-

Le conseil a reçu une invitation pour participer au dîner de financement, le 14 avril prochain, au profit de la Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton.

L'achat de billets, au coût de 30 \$ chacun, est à la discrétion de chaque conseiller.

10.5 Demande de commandite de l'école de la Croisée d'Upton pour l'évènement Marche-Don

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue de l'école de la Croisée d'Upton pour l'évènement Marche-Don qui aura lieu le 7 mai prochain ;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

146-04-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de commanditer l'école de la Croisée, et ce, pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

10.6 Résolution d'appui à l'éditeur du journal la Pensée de Bagot

CONSIDÉRANT L'article intitulé « Recyclage et médias écrits, L'éditeur de La Pensée dénonce une injustice » par la Pensée de Bagot;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de médias d'information sur papier diminue chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le tonnage de papier journal produit par ces derniers diminue également;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels de recyclage augmentent également, et ce, drastiquement;

CONSIDÉRANT QUE les éditeurs souhaitent que la *Loi sur le recyclage* soit modifiée afin que les journaux bénéficient d'une protection culturelle analogue aux livres;

147-04-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité appui l'éditeur du journal la Pensée de Bagot;

QUE la présente résolution soit envoyée à monsieur Benoit Charrette, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Benoit Chartier, propriétaire de DBC Communications et éditeur du journal La Pensée de Bagot ainsi qu'au monsieur André Lamontagne, député de la circonscription de Johnson

ADOPTÉE

- 10.7 Candidature de madame la conseillère Nathalie Lavoie à un poste au conseil d'administration du Carrefour action municipale et famille
-

CONSIDÉRANT QUE Carrefour Action municipale et famille lance un appel de candidatures pour combler des postes au sein de son conseil d'administration et invite la municipalité à poser la candidature de sa responsable des questions familiales;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Nathalie Lavoie consent à ce que la municipalité pose sa candidature au poste de membre du conseil d'administration du Carrefour dans la catégorie des municipalités de 1 à 4 999 habitants;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité est fière de poser la candidature de madame la conseillère Nathalie Lavoie à un poste au conseil d'administration du Carrefour, dans la catégorie des municipalités de 1 à 4 999 habitants.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2019.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 21h08.

ADOPTÉE

148-04-2019

149-04-2019

150-04-2019

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.